



Conseil économique et social

Distr. générale
5 septembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Soixante-douzième session

Kazan, 18-21 novembre 2014

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

Mesurer et faire connaître la contribution du secteur forestier à une économie verte

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document décrit l'état d'avancement des travaux relatifs à la mesure de la contribution du secteur forestier à une économie verte dans la région de la CEE.

Il est prévu que le Comité donne des conseils sur la portée et l'organisation des travaux visant à établir un ensemble concret et pertinent d'indicateurs qui sera présenté à la réunion conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO («Silva2015») qui se tiendra à Engelberg (Suisse) du 4 au 6 novembre 2015 de sorte que le secteur forestier puisse être traité de manière adéquate dans les nouveaux cadres de mesure de l'économie verte qui se mettent en place rapidement.



I. Contexte

1. Le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte est défini comme un secteur qui apporte une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et la pénurie de ressources¹. Non seulement les forêts sont une source de bois, mais elles fournissent aussi des services environnementaux et sociaux essentiels tels que la préservation de la biodiversité, la protection contre l'érosion, la protection des zones humides et l'emploi en zone rurale. Le secteur forestier a un rôle clef à jouer dans la transition vers une économie plus verte et plus durable et, compte tenu de ses fonctions économiques, sociales et environnementales, il est réellement indispensable à la réalisation des objectifs considérés.

2. Le public ne percevant pas clairement la contribution du secteur forestier à une économie respectueuse de l'environnement et favorable à l'intégration sociale, la notion d'économie verte, applicable à tous les secteurs, offre une possibilité intéressante de démontrer ces avantages. L'économie verte montre combien les services tirés du capital naturel et les services non marchands (primordiaux pour le secteur forestier) sont importants pour l'évaluation des résultats dans tous les secteurs.

3. Pour promouvoir ces possibilités, le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO, conjointement avec des partenaires de la région, ont élaboré le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte. Adopté en décembre 2013 à la session conjointe du Comité et de la Commission, ce plan propose un large éventail d'actions envisageables.

4. Il est cependant important, lorsque l'on met en place des plans ambitieux, de prévoir comment mesurer les progrès accomplis ainsi que les résultats obtenus dans le secteur forestier par rapport à d'autres secteurs.

5. Premièrement, lorsque l'on élabore des solutions pour mesurer la progression du secteur forestier vers une économie verte, il faudrait garder à l'esprit les principaux travaux menés dans ce domaine sur le plan mondial. Des avancées substantielles ont été réalisées à cet égard par le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale, ainsi que d'autres organisations œuvrant ensemble dans le cadre de la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte. On pourra assurément se référer aux résultats de ces travaux pour évaluer les activités forestières.

6. Deuxièmement, le fait de préparer le secteur forestier à l'économie verte cadre avec les progrès à réaliser sur la voie d'une gestion durable des forêts. Ainsi, les critères et indicateurs définis conformément au Processus de Montréal et les critères et indicateurs paneuropéens font ressortir une communauté de vues sur ce que l'on entend par «gestion durable des forêts» et donnent une définition implicite de cette notion. Des outils permettent d'évaluer l'évolution de l'état des forêts dans les différents pays et offrent un cadre commun pour décrire, surveiller et évaluer les progrès accomplis en matière de durabilité. Pour ce qui est des informations à communiquer, les rapports ayant trait à l'état des forêts européennes (State of Europe's Forest Reports), publiés pour la première fois en 2003, donnent une description complète et actualisée de l'état et de l'évolution des forêts, ainsi que de leur gestion en Europe. Des rapports sont périodiquement publiés dans le cadre du Processus de Montréal (rapports généraux et nationaux). Ces ensembles d'indicateurs et de rapports portent sur la gestion durable des forêts, mais donnent aussi de nombreux

¹ Définition donnée dans le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

renseignements pertinents pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte. La gestion durable des forêts cadre parfaitement avec l'économie verte ainsi qu'avec le développement durable dans son ensemble, et elle en est l'un des principaux éléments.

7. Il n'existe encore aucun accord sur un cadre analytique ou un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'économie verte, mais le secteur forestier peut contribuer à l'élaboration globale des indicateurs pertinents et saisir cette occasion pour faire ressortir sa contribution déjà existante à une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

8. Un secteur forestier qui joue un rôle de premier plan dans l'économie verte favorise le développement durable, tant dans ce secteur qu'en dehors de celui-ci. Grâce à la gestion durable des forêts, le secteur forestier présente déjà un grand nombre, mais pas encore la totalité, des caractéristiques d'une économie verte et peut jouer un rôle important dans l'économie émettant peu de carbone naissante en accroissant la fourniture de produits ligneux et non ligneux, outre les services fournis par les écosystèmes, et ce de manière durable.

II. Mandat

9. Le Programme de travail intégré pour 2014-2017 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO a été adopté à la session conjointe «Metsä2013» tenue par le Comité et la Commission du 9 au 13 décembre 2013 à Rovaniemi (Finlande). Il traite des liens entre la gestion durable des forêts et l'économie verte, y compris la contribution des produits et services forestiers à celle-ci et des emplois verts décents dans le secteur forestier.

10. Le programme de travail se réfère au Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, également adopté par le Comité et la Commission à «Metsä2013». Deux des propositions du plan d'action visent la mesure de la progression du secteur forestier vers une économie verte: *étouffer la contribution du secteur forestier à de plus vastes ensembles de données relatives aux indicateurs de l'économie verte* (E.2.3) et *suivre l'évolution de l'économie verte dans le secteur forestier de la région de la CEE* (E.5.1). Le programme de travail intégré traite directement aussi du suivi et de l'évaluation du plan d'action, confiant cette tâche à la Section de la foresterie et du bois de la CEE/FAO pour la période 2014-2017 au titre du domaine d'activité 1 (Données, suivi et évaluation (par. 12).

III. État d'avancement des travaux

11. Conformément aux principes directeurs énoncés dans le programme de travail, la Section de la foresterie et du bois de la CEE/FAO a entamé des travaux en organisant une table ronde sur le thème «Mesurer et faire connaître la contribution du secteur forestier à une économie verte» à la session «Metsä2013» du 11 décembre 2013. Les participants ont reconnu que le secteur forestier devrait apporter sa propre contribution afin de ne pas être tenu à l'écart des initiatives visant à mesurer l'économie verte dans son ensemble. Pour ce faire, il fallait agir rapidement.

12. Bien que l'économie verte représente une notion plus large censée s'appliquer à tous les secteurs, certains résultats obtenus dans le suivi de la gestion durable des forêts pourraient être appliqués à un nouveau système de mesure des forêts. Lors de la conception des indicateurs, il convient de prêter attention à la définition du cadre conceptuel. En outre, il est indispensable d'adopter une démarche participative faisant intervenir tous les acteurs, en particulier à l'extérieur du secteur forestier, pour établir un système concret et pertinent.

13. Pour étayer le débat, la Section de la foresterie et du bois de la CEE/FAO a invité M. Kit Prins, expert forestier indépendant, à établir un document d'information proposant plusieurs approches concernant la mesure de la progression du secteur forestier vers une économie verte.

14. Le document montre que le secteur forestier a obtenu, dans la mesure de la gestion durable des forêts, des résultats utiles et intéressants. Il s'agit, par exemple, de la série de rapports sur l'état des forêts européennes, dont chacun constitue une amélioration du rapport précédent, et des travaux en cours visant à évaluer la durabilité de la gestion des forêts. Par contre, s'agissant de la mesure de la gestion durable des forêts, de nombreux aspects de l'économie verte, notamment l'utilisation efficace des ressources, l'intégration des externalités et l'équilibre social, ne sont pas entièrement étudiés. De plus, certains principes de cette gestion sont traités de manière très ciblée, ce qui les rend difficiles à corrélérer avec des aspects plus généraux de l'économie verte. De ce fait, certaines mais pas la totalité des approches et données utilisées pour mesurer la gestion durable des forêts pourraient être utiles pour mesurer les progrès accomplis en matière d'économie verte, des données relatives à la gestion durable des forêts pourraient devoir être réinterprétées et placées dans un contexte différent, et de nouvelles informations pourraient s'avérer nécessaires.

15. Le document recense aussi les questions auxquelles le nouveau système de mesure, lorsqu'il serait mis en place, pourrait chercher à répondre:

- Dans quelle mesure et de quelle façon le secteur forestier contribue-t-il à l'économie verte?
- Dans quelle mesure le secteur forestier est-il un secteur «vert»? Devient-il plus «vert»? Quelles parties du secteur (par pays et activité) sont-elles plus «vertes» et lesquelles le sont moins?
- Dans quels pays le secteur forestier est-il le mieux intégré dans l'économie verte (ou contribue-t-il le plus à l'économie verte)?
- Dans quelle mesure le secteur forestier est-il un secteur «vert» par rapport à d'autres secteurs (en concurrence)?

16. Deux approches ont été présentées pour mesurer la progression du secteur forestier vers une économie verte, l'une étant fondée directement sur le Plan d'action de Rovaniemi (déterminer quels aspects/actions figurant dans le plan peuvent être mesurés et établir le système de mesure correspondant), et l'autre étant fondée sur des ensembles d'indicateurs et des concepts plus larges en matière d'économie verte (comprendre dans quelle mesure ils peuvent s'appliquer au secteur forestier). Sur cette base, il est proposé d'articuler le système de mesure autour de six domaines principaux, qui sont présentés à l'annexe 1, avec des explications à l'appui. Les six domaines proposés sont les suivants:

- Préservation du capital forestier naturel;
- Productivité multifactorielle et utilisation efficace des ressources;
- Contribution à l'atténuation des changements climatiques;
- Intégration des externalités et paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers;
- Durabilité de la main-d'œuvre dans le secteur forestier;
- Bonne gouvernance et processus décisionnel fondé sur des éléments de preuve.

17. Pour stimuler le débat et montrer à titre d'exemple comment procéder à une mesure, on a recensé dans le document d'information certains indicateurs qu'il serait peut-être utile de surveiller, au niveau national, pour évaluer la progression du secteur forestier vers une économie verte. Cette liste, reproduite à l'annexe 2, ne constitue pas une proposition formelle, mais un exemple des types d'indicateurs qui pourraient être utiles.

18. Des systèmes de comptes verts sont en cours d'élaboration et continuent d'être mis en œuvre. Le secteur forestier devrait en tenir compte tout en produisant des informations qui lui sont liées, pour apporter une contribution sous une forme susceptible d'être utilisée par les nouveaux systèmes de comptes verts. Il est probable que l'apparition de l'économie verte imprimera un élan supplémentaire à ces initiatives et en accentuera l'importance.

19. Pour établir un système capable de mesurer la progression du secteur forestier vers une économie verte, d'une manière objective, comparable et facile à comprendre, il faudra des investissements considérables en temps, en volonté politique et en ressources, ainsi que de la souplesse et un esprit ouvert de la part de tous. Les étapes possibles pourraient être les suivantes:

- Dégagement d'un consensus, au niveau paneuropéen ou mondial, concernant ce qui devrait être mesuré, les concepts, les définitions, etc. (Le document «Metsä2013» était censé être une contribution à ce débat initial.)
- Organisation de nombreuses consultations et réunions d'information avec les correspondants nationaux et d'autres fournisseurs d'informations, et répartition des tâches entre les partenaires selon les modalités déjà définies pour la gestion durable des forêts par l'équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts.
- Collecte et analyse de données, et établissement de rapports.

20. Enfin, un bon système de mesure pour le secteur forestier doit cadrer avec ceux des autres secteurs et être facile à comprendre par ceux qui ne font pas partie de la communauté des experts forestiers. La participation à la mesure de l'économie verte offre au secteur forestier l'occasion d'être reconnu comme un secteur clef contribuant à l'économie verte.

IV. Prochaines étapes

21. Le Programme de travail intégré pour 2014-2017 porte sur la collecte de données et le suivi du rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte (domaine d'activité 1 «Données, suivi et évaluation»), tout comme le font les volets «suivi» et «évaluation» du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, et prévoit des activités prioritaires. Les activités relevant du domaine d'activité 1 devraient aussi améliorer la qualité des informations en assurant la compatibilité internationale, l'analyse et la diffusion des informations, tout en aidant les pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine.

22. Suite au débat initial qui a eu lieu à Rovaniemi lors de la table ronde ayant pour thème la mesure de la progression du secteur forestier vers une économie verte, il est nécessaire de définir et de mettre en place un cadre de travail qui engloberait un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer la contribution du secteur forestier à une économie verte. La soixante-douzième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière à Kazan devrait établir un cadre pour les consultations susmentionnées, dont les résultats seront présentés à la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO en 2015 («Silva2015»).

23. Les travaux ayant trait à un système de mesure de la contribution du secteur forestier à une économie verte seront menés en collaboration avec de nombreux experts, y compris, outre ceux du secteur forestier, des experts de l'information sur l'économie verte dans son ensemble, notamment en ce qui concerne les comptes verts nationaux, les emplois verts, le paiement des services rendus par les écosystèmes et la mesure du capital naturel. Un atelier connexe pourrait être organisé comme cadre de consultation entre les experts. Le Comité et la Commission seront informés des résultats des travaux pendant la session «Silva2015» et pourraient, à partir des propositions présentées, déterminer les futurs travaux à mener, notamment pour ce qui est de la collecte et de l'analyse des données, et de la mise en œuvre des systèmes de suivi.

Annexe I

Principaux domaines de mesure du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

Le document d'information destiné à la session «Metsä2013» proposait un système de mesure articulé autour de six principaux domaines, récapitulés ci-après avec des explications à l'appui.

1. **Préservation du capital forestier naturel.** La préservation dans le temps du capital forestier est depuis toujours au cœur de la notion de gestion durable des forêts et elle est surveillée par les systèmes existants de critères et d'indicateurs applicables à la gestion durable des forêts. Cet aspect ne sera pas moins important dans une économie verte et doit continuer à être mesuré. Cela étant, dans la nouvelle économie verte, cette notion vieille de plusieurs siècles devra être exprimée en termes qui soient compris par les systèmes de comptes verts et devra être compatible avec ces derniers. L'expression de la valeur du capital forestier naturel en termes monétaires devrait non seulement inclure les stocks et flux de bois, mais aussi la valeur des fonctions non marchandes, ainsi que toute augmentation ou réduction de la capacité des forêts à les fournir. Il s'agit là d'une tâche notoirement très difficile.

2. **Productivité multifactorielle et utilisation efficace des ressources.** On sait qu'il y a peu de déchets dans l'industrie forestière du fait que les résidus sont utilisés pour d'autres produits et pour la production d'énergie et que le recyclage du papier et, de plus en plus, des produits ligneux s'est généralisé. Cependant, traditionnellement, l'analyse du secteur porte plus sur la question de savoir si «suffisamment» de matériaux sont produits que sur celle de savoir dans quelle mesure leur utilisation est efficace. Dans le contexte d'une économie verte, il faudra également démontrer l'efficacité d'utilisation de toutes les ressources, notamment le bois, mais aussi l'énergie, la main-d'œuvre et le carbone.

3. **Contribution à l'atténuation des changements climatiques.** L'économie verte considère comme hautement prioritaire l'atténuation des changements climatiques, domaine où les forêts et les produits forestiers jouent un rôle important et complexe, notamment par le piégeage et le stockage du carbone, ainsi que le remplacement des matériaux et des sources d'énergie non renouvelables. On préconise souvent une approche en «cascade» (le bois étant d'abord utilisé comme matière première et seulement ensuite comme source d'énergie). Pour autant, au niveau national, la contribution du secteur forestier à l'atténuation des changements climatiques varie considérablement selon les circonstances: étendue des forêts, équilibre entre l'accroissement forestier et les récoltes, taille et efficacité des entreprises de transformation du bois, importance des énergies renouvelables, modes de consommation et de recyclage, etc. De surcroît, cette contribution peut changer dans le temps, parfois rapidement, par exemple à cause des dommages causés aux forêts, des conditions du marché ou d'une utilisation accrue de la dendroénergie. Les caractéristiques de la contribution de chaque pays dans ce domaine devraient être décrites et tout changement important surveillé.

4. **Intégration des externalités et paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers.** L'identification des externalités et l'évaluation de leur coût, par exemple la valeur récréative des forêts ou l'incidence de la déforestation sur la qualité de l'eau et de l'air, constituent un élément essentiel de l'économie verte. En imputant des coûts à ces externalités et en les intégrant dans des mécanismes de marché adaptés, il est possible d'assurer le maintien et le développement des externalités positives et d'accorder des incitations pour remédier aux externalités négatives. Le secteur forestier compte de nombreuses externalités, notamment en ce qui concerne les services rendus par les écosystèmes forestiers, en général sans compensation monétaire. Des systèmes sont

toutefois développés et mis en place pour le paiement des services susmentionnés. La quantification de ces services et le suivi des efforts visant à remédier à l'incidence des externalités négatives sont essentiels pour la mesure de la contribution du secteur forestier à l'économie verte.

5. ***Durabilité de la main-d'œuvre dans le secteur forestier.*** La création d'«emplois verts décents» et la réduction de l'exclusion sociale font partie de toutes les stratégies relatives à l'économie verte. La protection de la main-d'œuvre contre les blessures et maladies professionnelles en fait partie, tout comme un enseignement et une formation adéquats qui lui permettront de contribuer à une économie verte et de relever les nouveaux défis. Des taux élevés d'accidents et de blessures ainsi qu'un enseignement et une formation non appropriés entraveraient notablement la progression vers une économie verte. Enfin, la création ou le maintien d'«emplois verts décents», comme le définit l'OIT et comme le mentionne le plan d'action, est un élément essentiel de l'économie verte et, par voie de conséquence, du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

6. ***Bonne gouvernance et processus décisionnel fondé sur des éléments de preuve.*** La bonne gouvernance est un volet important de l'économie verte. Même si dans le secteur forestier elle est déjà surveillée au moyen de critères et d'indicateurs applicables à la gestion durable des forêts, il est indispensable, en raison des changements radicaux à apporter aux méthodes et aux comportements pour progresser vers une économie verte, de surveiller comment le secteur répond aux nouveaux problèmes de gouvernance. Dans un sens tout à fait réel, l'économie verte repose sur des changements de gouvernance et de processus décisionnel fondés sur une modification des données entrantes (par exemple une correction de ces données en fonction des externalités). La qualité de la gouvernance devrait donc également être mesurée dans le cadre de la transition vers une économie verte.

Annexe II

Indicateurs susceptibles d'être utilisés pour mesurer, au niveau national, la progression du secteur forestier vers une économie verte

Pour stimuler le débat et montrer à titre d'exemple comment procéder à une mesure, on a recensé dans le document d'information certains indicateurs qu'il serait peut-être utile de surveiller, au niveau national, pour évaluer la progression du secteur forestier vers une économie verte. La liste ci-après est un ensemble d'idées s'articulant autour de six domaines de mesure présentés à l'annexe 1. Elle ne constitue pas une proposition formelle, mais un exemple des types d'indicateurs qui pourraient être utiles. Pour ces indicateurs, le secteur forestier devrait être systématiquement subdivisé comme suit: 1) forêts; 2) produits ligneux; 3) pâtes et papier.

Sens de la «progression»²

1	<i>Préservation du capital forestier naturel</i>	
1.1	Modification du capital forestier naturel: paramètres physiques et valeur monétaire des terres et des arbres, corrigée des externalités et des services rendus par les écosystèmes	Stabilité ou accroissement
2	<i>Productivité multifactorielle et utilisation efficace des ressources</i>	
2.1	Productivité matérielle dans le secteur forestier	Accroissement
2.2	Productivité énergétique dans le secteur forestier ³	Accroissement
2.3	Taux de récupération du papier et des produits ligneux	Accroissement
3	<i>Contribution à l'atténuation des changements climatiques</i>	
3.1	Stocks et flux de carbone provenant des écosystèmes forestiers et des produits ligneux récoltés	Accroissement des stocks et diminution des émissions nettes
3.2	Part de la dendroénergie dans la fourniture totale d'énergie primaire	Accroissement ⁴
3.3	Mesure du remplacement ou de l'utilisation en cascade dans le secteur forestier	On peut parler de progrès si l'utilisation du bois comme matière première industrielle représente une part relativement élevée par rapport à l'utilisation

² Un changement dans le sens indiqué constituerait une progression vers une économie verte et un changement dans l'autre sens représenterait un éloignement de l'économie verte. Très souvent, un niveau réalisable maximum devrait être défini, de sorte qu'un «accroissement» ne sera pas indéfiniment possible.

³ Il convient de différencier la contribution des énergies fossiles de celle des énergies renouvelables.

⁴ Des débats complémentaires sont nécessaires et le contexte doit être pris en compte. Le remplacement des combustibles fossiles par une dendroénergie durable est censé constituer un «progrès», mais cela ne pourrait pas être le cas si la dendroénergie n'était pas produite de manière durable ou, éventuellement, si elle se substitue à une utilisation matérielle des mêmes produits ligneux (ce qui est contraire au principe de l'«utilisation en cascade»). Il est manifeste cependant que l'utilisation du bois pour produire de l'énergie est importante et devrait être surveillée et comparée aux objectifs déclarés.

		<i>Sens de la «progression»²</i>
		du bois pour produire de l'énergie, à condition que le gaspillage reste faible
3.4	Part des produits ligneux qui, en fin de vie, sont récupérés pour être utilisés comme matières premières ou pour produire de l'énergie	Accroissement
4	<i>Intégration des externalités et paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers</i>	
4.1	Valeur des services rendus par les écosystèmes forestiers	Accroissement
4.2	Systèmes mis en place pour le paiement des services rendus par les écosystèmes: nombre de systèmes et valeur totale des transactions	Accroissement
4.3	Valeur du marché du carbone lié aux forêts	Accroissement
5	<i>Durabilité de la main-d'œuvre dans le secteur forestier</i>	
5.1	Sécurité et santé au travail de la main-d'œuvre dans le secteur forestier	Accroissement
5.2	Investissement dans l'enseignement et la formation	Accroissement
5.3	Nombre d'«emplois verts décents» ⁵ dans le secteur forestier (ou part qu'ils représentent dans l'emploi total dans le secteur)	Accroissement
6	<i>Bonne gouvernance et processus décisionnel fondé sur des éléments de preuve</i>	
6.1	Intégration du programme forestier national dans des politiques et programmes nationaux de plus large portée en faveur de l'économie verte	Existence d'un programme forestier national conforme aux lignes directrices arrêtées ⁶
6.2	Systèmes de suivi pouvant fournir des indicateurs et données concernant l'économie verte nécessaires pour les systèmes de comptes verts nationaux	Existence de ces systèmes

⁵ Il est difficile de définir concrètement la notion d'«emplois verts décents»: voir le pilier C du Plan d'action et les études pertinentes de l'OIT. Selon cette organisation, «[l]a notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.» (<http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>). En outre, les emplois verts réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques à des niveaux durables à terme. (http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/news/WCMS_220248/lang--fr/index.htm).

⁶ Par exemple, ceux définis dans la Résolution de Vienne VI et l'Approche de la conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe en ce qui concerne les programmes forestiers nationaux en Europe.